

**Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique**

N/Réf : MP/ER

Montreuil, le 4 Juin 2007

RECOMMANDEE A.R.

Monsieur Jean MOUCLIER
Président de la Fédération des Cristalleries,
Verreries à la Main & Mixte

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous signifier l'adhésion ce jour de notre Fédération, à la Convention Collective Nationale de la Fabrication du Verre à la Main, Semi automatique et Mixte du 3 Novembre 1994, à ses annexes et avenants en vigueur.

Cette décision est le fruit entre autre, d'une réflexion et consultation de nos syndicats et sections syndicales présents dans les entreprises relevant du champ d'application de cette convention collective.

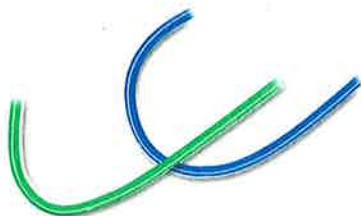
Elle prend en compte les progrès enregistrés dans les négociations salariales, sur la formation des salariés tout au long de la vie.

Elle se veut le témoignage de notre volonté de poursuivre des relations sociales constructives pour faire vivre améliorer les garanties conventionnelles de la branche, en faveur des salariés, de la vitalité économique et sociale de la profession, de ses emplois.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel PETOT
Secrétaire Fédéral



*Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique*

Montreuil, le 4 Juin 2007

RECOMMANDEE A.R.

Monsieur le Directeur
De la Direction Générale du Travail

N/Réf : MP/ER

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous signifier l'adhésion ce jour de notre Fédération, à la Convention Collective Nationale de la Fabrication du Verre à la Main, Semi automatique et Mixte du 3 Novembre 1994, à ses annexes et avenants en vigueur.

Cette décision est le fruit entre autre, d'une réflexion et consultation de nos syndicats et sections syndicales présents dans les entreprises relevant du champ d'application de cette convention collective.

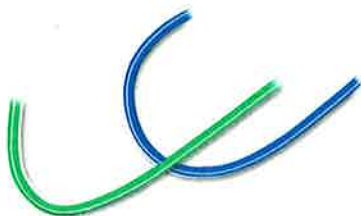
Elle prend en compte les progrès enregistrés dans les négociations salariales, sur la formation des salariés tout au long de la vie.

Elle se veut le témoignage de notre volonté de poursuivre des relations sociales constructives pour faire vivre améliorer les garanties conventionnelles de la branche, en faveur des salariés, de la vitalité économique et sociale de la profession, de ses emplois.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel PETOT
Secrétaire Fédéral



*Fédération Nationale
des travailleurs du Verre
et de la Céramique*

Montreuil, le 4 Juin 2007

RECOMMANDEE A.R.

A l'attention de la Fédération :

- Fédé CHIMIE CGT-FO
- FCE – CFDT
- CMTE – CFTC
- CHIMIE CFE - CGC

N/Réf : MP/ER

Chers Camarades et Collègues,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous signifier l'adhésion ce jour de notre Fédération, à la Convention Collective Nationale de la Fabrication du Verre à la Main, Semi automatique et Mixte du 3 Novembre 1994, à ses annexes et avenants en vigueur.

Cette décision est le fruit entre autre, d'une réflexion et consultation de nos syndicats et sections syndicales présents dans les entreprises relevant du champ d'application de cette convention collective.

Elle prend en compte les progrès enregistrés dans les négociations salariales, sur la formation des salariés tout au long de la vie.

Elle se veut le témoignage de notre volonté de poursuivre des relations sociales constructives pour faire vivre améliorer les garanties conventionnelles de la branche, en faveur des salariés, de la vitalité économique et sociale de la profession, de ses emplois.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Chers Camarades et Collègues, nos sincères salutations et le souhait d'un travail et d'actions unitaires, renforcés et fructueux.

Michel PETOT
Secrétaire Fédéral